

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Sogatra à l'école de la gestion des deniers publics

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

À l'initiative de la direction générale de la Société gabonaise de transport (Sogatra), les experts de la Cour des comptes ont, du 21 au 23 octobre courant, instruit les personnels des pools administratif et financier sur les règles qui fondent la comptabilité publique. Séminaire qui a également servi de prétexte aux formateurs chargés de contrôler la régularité des comptes publics, pour communiquer sur les recommandations issues des rapports des audits commis dernièrement.

Le président de chambre à la Cour des comptes, Alex Euv Moutsiangou, a d'emblée indiqué qu'il est nécessaire d'initier ce type de formation au sein de la Sogatra. Car, la société est constituée d'un ordonnateur (le DG) et d'un agent comptable. Aussi est-il indispensable qu'ils comprennent les règles qui s'imposent à eux en termes de gestion des deniers publics. "Il faut que l'argent généré par l'entreprise soit correctement géré, de sorte que le service offert aux populations soit de bonne qualité", a relevé M. Moutsiangou, par ailleurs responsable de la formation et de la coopération à la Cour des comptes.

Le directeur général de Sogatra, Laurent Skitt, a précisé que cette formation tombe à point nommé, vu que la fin de l'année est proche. Et qu'à ce titre, les services financiers de chaque entreprise doivent justifier la dépense des moyens qui leur ont été alloués par l'État. "Nouvellement arrivé à la tête de la société, j'ai constaté des défaillances et autres lacunes dans les aptitudes de certains collaborateurs. L'objectif est donc de mieux nous outiller pour cet exercice auquel nous allons nous livrer début 2021", a déclaré le DG.

Dans l'entendement de la direction générale de la Sogatra, il s'agit de faire évoluer l'organisation vers un management qui cadre avec les recommandations de la Cour des comptes. La juri-



Un instantané des personnels en formation.

diction en charge du bon emploi de l'argent public évoque l'unicité

des caisses, le devoir de la société de rendre compte à la hiérarchie

et à la Cour des comptes, puis la nécessité de faire correspondre

les effectifs de l'entreprise à sa taille.

Une étude pour renforcer les services de la SEEG en milieu rural

GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

METTRE en place un mécanisme de pérennisation des services de base de l'eau et de l'électricité en milieu rural au Gabon", c'est l'objectif visé par le rapport d'études remis en fin de semaine dernière au ministre de l'Énergie, Alain-Claude Bilie-By-Nze. Ce dernier a reçu ce dossier des mains de Ange Mavoungou Mboumba, le coordonnateur dudit rapport. L'étude en question est une aide à la décision au profit de l'Etat quant au choix du scénario qui lui permettra de restructurer efficacement et avec efficacité les secteurs de l'eau et de l'électricité. A cet effet, elle prévoit un modèle financier intégrant un module d'analyse de sensibilités afin de simuler divers scénarios d'investissement, de demandes, de différents coûts, des engagements liés aux contrats d'achat d'électricité ou de tous autres contrats qui engendrent des obligations financières. Mais également toutes



Le ministre Alain-Claude Bilie-By-Nze recevant l'étude finalisée du PASBMIR.

autres variables qui pourraient avoir un impact significatif sur la performance financière des secteurs, et sur la situation économique et financière à travers la

SEEG. Le projet apportera aussi un appui à l'opérationnalisation du Conseil national de l'eau et de l'électricité (CNEE), afin que ce dernier puisse prendre plei-

nement en charge ses responsabilités concernant la mise en place et le suivi des contrats de maintenance et d'exploitation en milieu rural.

Photo: DR

Photo: Dr